

**PASSERELLE EN MATIÈRE DE RECONNAISSANCE D'ACQUIS COLLÉGIAUX  
POUR LES ÉTUDIANTS PROVENANT DU CÉGEP DE SAINT-LAURENT  
DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE BACCALURÉAT EN CHIMIE DE  
L'ENVIRONNEMENT ET DES BIORESSOURCES DE L'UQAR**

Programme collégial		Programme universitaire
Environnement, hygiène et sécurité au travail (260.B0)		Baccalauréat en chimie de l'environnement et des bioressources (7077)
260-205-SL	Techniques d'analyses environnementales	CEB12109 Techniques générales de laboratoire I
260-424-SL	Analyse des eaux	
260-633-SL	Techniques d'analyses 2	

**Règles d'application pour la reconnaissance des acquis**

Pour obtenir l'exemption de l'ensemble des cours mentionnés ci-dessus, l'étudiant doit avoir une cote de rendement collégiale (cote R) égale ou supérieure à 26.

Si cette condition n'est pas remplie, l'étudiant obtiendra certaines reconnaissances d'acquis si tous les cours de niveau collégial correspondants aux cours universitaires ont été réussis avec une moyenne générale égale ou supérieure à la moyenne de groupe.

L'admission à ce programme universitaire ne s'effectue qu'au trimestre d'automne.

L'étude de la reconnaissance des acquis se fait après une admission et une inscription au programme universitaire.

**NOTE :** *Dans l'éventualité d'une modification à la reconnaissance d'acquis ou de son non-renouvellement. Cette dernière ne s'appliquera qu'aux cohortes débutant leur formation universitaire après la date de la modification ou de la fin de la reconnaissance d'acquis.*

**Module de Chimie**

(418) 723-1986, poste 1930

1 (800) 511-3382, poste 1930

[module\\_chimie@uqar.ca](mailto:module_chimie@uqar.ca)

Mise à jour : mai 2016